

DOSSIER DEMANDE D'ADHÉSION

Demande d'admission
Fiche d'informations de base
Deux cartes de parrainage
Questionnaire relations banques
Engagement au respect de la charte



DEMANDE D'ADMISSION					
☐ Membre IQ	☐ Membre Associé	☐ Hermès-Club	☐ Hermès-Elite		
Raison sociale :					
Nom / Prénom :					
Adresse :					
Nom du représentant :					
Nationalité :					
Fonction exercée :					
Parrains GSCGI :	Nom/prénom : Raison sociale : Nom/prénom : Raison sociale :				
Affiliation(s) à d'autres a	associations professionnelle	es:			
Documents remis :					
que sa Charte dont il(s) a(or à l'exercice de la profession	e(nt) solennellement à respecter in nt) pris connaissance ainsi que tou de conseil en gestion et à informe dans l'impossibilité, même tempo	ites dispositions légales présen er spontanément et sans délai le	tes ou futures qui s'appliquent e comité du Groupement au		
Nous nous engageons à f engagement à ce qui précèc	fournir au début de chaque anı de.	née civile, la lettre sur l'Honi	neur en confirmation de notre		
Date ://	Signature(s) :				



Selon les Statuts du Groupement modifiés en Mai 2012

ARTICLE 5 Membres IQ

Peuvent être Membres IQ les personnes physiques et morales qui remplissent les conditions cumulatives suivantes:

- possèdent les qualifications professionnelles nécessaires;
- jouissent d'une bonne réputation ;
- ont exercé à titre de profession principale en qualité d'indépendant ou de dépendant, pendant une période de trois années minimum, l'activité de Conseil en gestion en Suisse;
- bénéficient du parrainage de deux membres IQ du GSCGI;
- respectent les Statuts, la Charte, les Règles d'Ethique Professionnelle, les Règlements et les Directives y relatifs du GSCGI.
- Si le membre est une personne morale ou une société de personnes, cette dernière doit désigner une personne physique en tant que son représentant auprès du GSCGI.

ARTICLE 5bis Membres Associés

Peuvent être Membres associés les personnes physiques et morales qui remplissent les conditions cumulatives suivantes:

- possèdent les qualifications professionnelles nécessaires;
- jouissent d'une bonne réputation ;
- ont exercé à titre de profession principale en qualité d'indépendant ou de dépendant, pendant une période de trois années minimum, l'activité de Conseil en gestion en Suisse;
- bénéficient du parrainage de deux membres du GSCGI;
- respectent les Statuts et la Charte du GSCGI;
- ne sont pas soumis aux Règles d'Ethique Professionnelle et aux Règlements et Directives y relatifs du GSCGI;
- Si le membre est une personne morale ou une société de personnes, cette dernière doit désigner une personne physique en tant que son représentant auprès du GSCGI.

ARTICLE 5ter

Membres classe Hermès-Elite et classe Hermès-Club

Peuvent être Membres classe Hermès-Elite et classe Hermès-Club les personnes physiques et morales qui remplissent les conditions suivantes:

- anciens Membres IQ ou non-IQ qui réduisent leur activité professionnelle ou prennent leur retraite, mais souhaitent maintenir leurs contacts avec la profession, ou ne possèdent plus les qualifications professionnelles nécessaires (selon art. 7 de l'Ordonnance RS 955.071 sur l'activité d'intermédiaire financier exercée à titre professionnel);
- nouveaux membres provenant de domaines étroitement liés à la profession de la gestion patrimoniale et du conseil financier, tels
 que les professions académiques, le droit bancaire et financier, et les prestations de services en gestion de patrimoine et conseil
 financier:
- jouissent d'une bonne réputation ;
- ont exercé à titre de profession principale en qualité d'indépendant ou de dépendant, pendant une période de trois années minimum, l'activité de Conseil en gestion en Suisse;
- bénéficient du parrainage de deux membres du GSCGI;
- respectent les Statuts et la Charte du GSCGI :
- font partie d'un organisme équivalent au GSCGI et qui souhaitent bénéficier des divers avantages et manifestations organisés par le GSCGI.
- Si le membre est une personne morale ou une société de personnes, cette dernière doit désigner une personne physique en tant que son représentant auprès du GSCGI.

Les deux classes Hermès se distinguent par la cotisation que le membre choisit d'acquitter. Selon la cotisation choisie, le membre a droit à une gamme de prestations du GSCGI. Les membres classe Hermès n'ont pas le droit de vote.



INFORMATIONS DE BASE

RAISON SOCIALE :
Adresse : Rue / No.
Case postale :
NPA / Lieu :
Personne de référence : Mme./ M(et représentant principal)
Télécoms :
Tél:/
Mobile :/
Fax :/
Informatique :
e-Mail :
Site Internet :
Souhaitez-vous que le lien avec votre site Internet figure sur la liste des membres :
Oui Non
Nombre total de collaborateurs(-trices) : (représentant principal inclus)
Date de mise à jour ://
Réservé au secrétariat GSCGI
Date de réception :/ Enregistré base données le ://



CARTE DE PARRAINAGE

Je (nous) soussigné(s) confirme(ons) connaître

Mme / M	
et suis (sommes) convaincu(s) de son int	égrité morale et professionnelle
Depuis combien de temps connaissez-vous le cano	lidat ?
Quelle est la nature des relations professionnelles o	que vous entretenez avec le candidat ?
Avez-vous d'autres commentaires que vous jugez ι	utile à nous communiquer à son sujet ?
Nom, prénom, raison sociale :	Signature :
Lieu :	Date :



CARTE DE PARRAINAGE

Je (nous) soussigné(s) confirme(ons) connaître

Mme / M	
et suis (sommes) convaincu(s) de son int	égrité morale et professionnelle
Depuis combien de temps connaissez-vous le cano	lidat ?
Quelle est la nature des relations professionnelles o	que vous entretenez avec le candidat ?
Avez-vous d'autres commentaires que vous jugez ι	utile à nous communiquer à son sujet ?
Nom, prénom, raison sociale :	Signature :
Lieu :	Date :

G.S.C.G.I.

QUESTIONNAIRE RELATIONS BANQUES

Dépositaires principaux	Мс	ntants	s s/s g	gestion	ı (*)		Appréciations			Remarques		
Depositaires principaux	1	2	3	4	5		а	b	С	d	е	Kemarques
						-						
						-						
						1						
Autres dépositaires												
						1						
						1						
						1						
	+					-						
	1											

(*) LEGENDE : en page 2

Document disponible sur le site Internet http://gscgi.ch

G.S.C.G.I. **Questionnaire RELATIONS BANQUES LEGENDE** Montants approximatifs s/s gestion en millions CHF **2** 10 - 25 **3** 26 - 50 **4** 51 - 99 **5** 100 et + **Appréciations** Prière d'indiquer une note de 0-5 0 = insuffisant 5 = excellentsoit: pour les CRITÈRES suivants : back office / présentation-clarté des documents / reporting а b qualité d'exécution qualité de la relation avec les responsables (flexibilité, ouverture, réceptivité) С d qualité du suivi dans les opérations, surveillance de positions, suggestions pour des opérations spéciales telles que private placement facilité de crédits sur des produits, ou selon composition des portefeuilles е f le dépositaire accepte notre statut régulé (sous OAR) et reconnaît implicitement notre pouvoir de délégation Remarque: ce questionnaire (anonyme) présente un caractère OBLIGATOIRE et doit être rempli par chaque membre du GSCGI de même que par les candidats à l'admission dans notre Groupement.

ENGAGEMENT AU RESPECT DE LA CHARTE DU GSCGI et ATTESTATION DE CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES DE LA LBA

	En tant que membre(s) du Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants, et affilié(s) à un Organisme d'Autorégulation, je/nous soussigné(s):				
directive respect gestion D'autre matière que les leur mi entrepri	e(ons) sur l'honneur avoir pris connaissance des Statuts du GSCGI et de l'ensemble des res figurant dans sa "CHARTE" (code de conduite) : je m'engage (nous nous engageons) au te le plus strict de celles-ci, et de toutes dispositions générales et particulières régissant la de biens sous mandat, notamment selon art.394 et suivants du C.O. Expart nous attestons, au plus près de notre conviction, connaître les dispositions suisses en de de lutte contre le blanchiment d'argent (en particulier la LBA et ses ordonnances, de même se circulaires de l'Autorité de Contrôle), et avoir pris toutes mesures nécessaires pour garantir ise en œuvre. Nous savons que nous sommes responsables de l'organisation de notre rise dans le respect des dispositions précitées, et de la formation continue indispensable dans aine de la prévention du blanchiment d'argent.				
	l'ensemble des relations d'affaires ont en particulier été vérifiées et documentées selon les dispositions des art.3 à 6 LBA. Tous les cocontractants ont été identifiés et pris en charge personnellement. L'obligation de documentation de l'art.7 LBA est observée, et les documents conservés reflètent bien l'état actuel des relations d'affaires ;				
	toutes les mesures prescrites par la Loi ont été prises pour combattre efficacement le blanchiment d'argent. Les transactions des cocontractants sont surveillées grâce à des profils de clients constamment mis à jour et complétés par des clarifications en cas de besoin. En outre un concept pour le contrôle des processus internes de l'entreprise a été élaboré ;				
	tous les cas et documents en relation avec la violation des dispositions de la LBA sont transmis aux organes internes et externes compétents, et toutes informations pertinentes sont mises à l'entière disposition de ces instances ;				
	la participation des collaborateurs de l'entreprise aux cours et séminaires de formation élaborés par l'OAR auquel il est soumis est garantie par des mesures organisationnelles appropriées ;				
	les contrats importants, les procédures et autres conflits significatifs en regard de l'activité de l'entreprise quant au respect des dispositions susmentionnées ont été portés à la connaissance de l'OAR à laquelle le membre est soumis ;				
	les informations sur les mesures, communications ou sanctions de toutes sortes, imminentes, prononcées ou exécutées, qui peuvent avoir une influence sur le respect des dispositions de la LBA et de ses ordonnances, ont été communiquées aux instances compétentes.				
Lieu:					
Signatu	ure(s) autorisée(s) :				



ATTESTATION

Société Rue No : Code Postal Lieu Téléphone			
Non IQ			
Par la présente, nous d'éthique professior placements collectif	nnelles au sens de l'article	ımis aux critères définis des règles 6 al. 2 de l'ordonnance sur les	
	signature du membre	date	

Secrétariat général: 3, Rue du Vieux-Collège, Case postale 3255, CH 1211 Genève 3 Tel. + 41 22 317 11 22- Fax + 41 22 317 11 77 - e-mail: secretariat @ gscgi.ch

Sekretariat Zürich : Dufourstrasse 179, CH 8008 Zürich Tel. + 41 44 380 05 63 - Fax + 41 44 380 05 64 - e-mail: sekretariat@svuf.ch



FORMULAIRE POUR ACCREDITATION DU REVISEUR REP

Société Rue No : Code Postal Lieu Téléphone		
Nom du réviseur Rue No Code Postal . Lieu Téléphone		
IQ signature du membre date		
	Oui	Non
Copie de l'agrément en qualité d'expert réviseur auprès de l'Autorité fédérale de Surveillance en matière de Révision – ASR		
Extrait du Registre du Commerce – RC		
Justification de connaissances suffisantes des règles minima en matière de gestion de portefeuille édictée par la Circulaire FINMA 01/09		
Attestation d'affiliation auprès de l'Union des Fiduciaires Suisses ou de la Chambre Fiduciaire		
Eventuellement, certificats et attestations à des cours de formation relatifs à l'application des règles FINMA 01/09		
Eventuellement, copie d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle – RCP		
signature du réviseurdate		

Secrétariat général: 3, Rue du Vieux-Collège, Case postale 3255, CH 1211 Genève 3 Tel. + 41 22 317 11 22- Fax + 41 22 317 11 77 - e-mail: secretariat @ gscgi.ch

Sekretariat Zürich : Dufourstrasse 179, CH 8008 Zürich Tel. + 41 44 380 05 63 - Fax + 41 44 380 05 64 - e-mail: sekretariat@svuf.ch



ATTESTATION

Société Rue No : Code Postal Lieu Téléphone			
Non IQ			
Par la présente, nous d'éthique professior placements collectif	nnelles au sens de l'article	ımis aux critères définis des règles 6 al. 2 de l'ordonnance sur les	
	signature du membre	date	

Secrétariat général: 3, Rue du Vieux-Collège, Case postale 3255, CH 1211 Genève 3 Tel. + 41 22 317 11 22- Fax + 41 22 317 11 77 - e-mail: secretariat @ gscgi.ch

Sekretariat Zürich : Dufourstrasse 179, CH 8008 Zürich Tel. + 41 44 380 05 63 - Fax + 41 44 380 05 64 - e-mail: sekretariat@svuf.ch